Quelques propositions d'axes d'amélioration pour que l'insertion professionnelle en milieu ordinaire réussisse de façon durable :

1) il faut une volonté politique associative de privilégier cette voie chaque fois que cela est possible.
2) Une qualité d'aide et de soutien auprès des salariés en situation de handicap pour favoriser la confiance en soi et développer un projet professionnel (qualité du projet individuel pro) .
3) Décloisonner les secteurs, raisonner en terme de parcours professionnel afin d'éviter les ruptures, privilégier la qualité du projet individuel de la personne en situation de handicap.
4) Un plan de formation ambitieux avec des partenariats forts avec les organismes de formation qui sont prêts à adapter leurs méthodes pédagogiques aux différents handicaps.
5) des professionnels aguerris qui connaissent le tissu économique et les entreprises sur le territoire, disposant des liens (par convention) avec pôle emploi, cap emploi, sameth possédant également d'une bonne connaissance du droit du travail, connaissance du territoire et des besoins des entreprises.
6) Disposer d'un réseau développé en direction des autres acteurs de l'insertion sur un territoire donné, sur les deux sphères : professionnelles et sociales afin d'être en capacité d'agir en cas de difficulté (liée au travail, ou en cas de difficulté sociale).
7) Redonner la souplesse d'intervention des SAVS perdue avec leur reconnaissance par la loi de 2002-02. obligation faite par la loi, pour le bénéficiaire de solliciter une orientation à la MDPH pour bénéficier de ce service .Manque de réactivité, perte de temps, instruction alourdie ….
8) Un dispositif de plan régional lisible et partagé organisé sur la base de services-ressources mobilisables par la personne en situation de handicap (en direct quand elle le peut) et par les opérateurs d'insertions labélisés. Mettre en réseau les opérateurs d'insertion par bassin d'emploi.
9) Des orientations MDPH plus fluides et rapides, plus de fluidité entre les différents dispositifs (milieu protégé, milieu ordinaire, entreprises adaptées, autres entreprises.
10) Développer l'apprentissage afin d'être en lien avec les besoins de l'entreprises et du marché du travail
11) Mobiliser les moyens financiers de l'AGEFIPH et du FIPH pour encourager les passages entre milieu protégé et milieu ordinaire
12) Réaliser des évaluations régulières des dispositifs mis en œuvre pour s'attacher à leur amélioration ou leur transformation en vue d'améliorer de leur efficience. Réaliser des retours d'expériences afin de capitaliser les savoir-faire (au plan national au plan régional).

Fait à Beaune le 28 /11/2014
J.BERTHET